



ASSOCIATION FRANCOPHONE
DE PSYCHOLOGIE ET PSYCHOPATHOLOGIE
DE L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

WEBINAIRE

Mardi 6 avril

18h00-19h00

Accès gratuit sur pré-inscription

Le secret professionnel et le partage d'informations Cadre éthique et juridique



Avec



Mélanie Dupont

Psychologue, docteur en psychologie, Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel Dieu (APHP – Paris), présidente de l'association Centre de Victimologie pour Mineurs et de l'association des psychologues de médecine légale, auteur de Droit à l'usage des psychologues, avec Pierre-Brice Lebrun, (Dunod, 2019)

Pierre-Brice Lebrun

Enseignant en droit dans le secteur social et médico-social, auteur de Droit à l'usage des psychologues, avec Mélanie Dupont, (Dunod, 2019), de La protection de l'enfance (Dunod, 2020) et de Droit en action sociale et médico-sociale (Dunod, 2021).

La question du secret professionnel est récurrente dans la pratique des psychologues, qu'ils soient indépendants, salariés ou fonctionnaires.

Beaucoup de fausses informations circulent sur le sujet, composées de légendes, d'amalgames et de confusions. Mélanie Dupont, psychologue, et Pierre-Brice Lebrun, enseignant en droit, viennent de publier, chez Dunod, un aide-mémoire de droit à l'usage des psychologues, ils feront le point sur ces questions cruciales : dans quel cadre un psychologue peut-il être astreint au secret professionnel ? à la discrétion ? à la confidentialité ? au « secret partagé » ? est-il soumis à une obligation – ou un devoir – de réserve ?

Ils définiront le cadre légal du respect de la vie privée et expliqueront comment concrètement peuvent se partager ou se révéler des informations.

Ils aborderont la situation particulière des mineurs et de la relation du psychologue avec leur(s) parent(s) : doit-il tout leur dire ? peut-il taire ce que le mineur ne veut pas qu'ils sachent ?

Une pratique psychologique qui ne s'appuie pas sur le droit est une pratique qui se prive d'un outil essentiel : les références à l'éthique et la déontologie sont certes indispensables, mais limitées tant qu'elles ne renvoient pas aux règles juridiques, beaucoup plus simples à appréhender qu'on le croit souvent ...

Pour rejoindre le webinaire, merci de vous préinscrire* sur : www.appea.org

Pour bien vous connecter à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone, tablette ou appareil Android, cliquez sur le lien direct que nous vous adresserons par mail le matin même ou la veille.

Pour toute question : contact@appea.org

Conseil : le navigateur Google Chrome est vivement conseillé. Il est fortement suggéré de tester et de se connecter via ce navigateur. Pas besoin de webcam ou de micro. Seuls les intervenants seront visibles. Au début de la réunion, l'animateur coupe les micros pour améliorer la communication. Des questions sont possibles au cours du webinaire via le volet Discussion/Chat.

Webinaires gratuits et réguliers : 1 à 2 mardis par mois à 18h00 ou 18h30 (sauf période de congés scolaires)

L'APPEA vous retrouve pour le webinaire suivant le mardi 11 mai 2021 à 18h00

Thème en préparation